

les provinces devraient être représentées au sein de la commission, afin qu'elle puisse être un organisme vraiment national.

Je ne favorise certainement pas la réalisation de cette initiative en tant que projet destiné à commémorer la guerre.

M. DONALD M. FLEMING (Eglinton): Monsieur l'Orateur, c'est le discours du ministre des Affaires des anciens combattants (M. Mackenzie) qui m'a incité à prendre part à ce débat. Dans son intéressante revue historique, il nous a d'abord rappelé le souvenir d'Athènes et en terminant, il nous a parlé de la ville d'Ottawa. Au cours de ses observations, il a fait mention de la grande ville de Galt, où je suis né, et je me crois tenu d'apporter une rectification à l'allusion du ministre.

Il aurait dû commencer son discours en nous parlant de cette ville. Elle n'a pas été fondée par John Galt, le grand pionnier écossais et colonisateur de l'ouest de l'Ontario. Elle l'a été avant l'arrivée de John Galt dans le Haut-Canada par Absalom Shade, et l'endroit connu sous le nom de Shade Mills lorsque John Galt y arriva...

L'hon. M. MACKENZIE: En effet. Il abattit le premier arbre. Cet événement marqua les véritables débuts de Galt, Guelph et Goderich.

M. FLEMING: Absalom Shade donna à cet établissement le nom de Galt en l'honneur de son ami John Galt.

L'hon. M. MACKENZIE: C'est exact.

M. FLEMING: Cependant, monsieur l'Orateur, il n'est pas pour l'instant question de la ville de Galt. La ville d'Ottawa est bien propre à inspirer un sentiment de fierté à quiconque y arrive pour siéger à la Chambre. Avant mon arrivée au Parlement, j'y avais fait de fréquentes visites, mais je dois avouer qu'avant d'être député, je ne m'étais pas tout à fait rendu compte du charme de la ville de la majesté des édifices parlementaires et de la beauté de la colline où ils se trouvent. Ceux qui ont choisi cette ville comme siège du parlement national du Canada ont fait preuve d'une grande clairvoyance et nous leurs devons la plus vive gratitude.

Ce grand et majestueux édifice est digne du Parlement d'une nation et la magnifique colline sur laquelle il est érigé est assurément l'un des plus beaux sites de notre pays. Quiconque se dit Canadien ne peut qu'admirer l'emplacement de ces édifices. Il est regrettable que les autres immeubles du Gouvernement à Ottawa ne soient cependant pas à l'avenant. En charchant à aménager dans

la région des sites qui soient dignes de notre capitale nationale, nous devons je crois, nous inspirer de ces merveilleux édifices.

J'ai écouté avec intérêt les remarques qu'a faites ce soir le ministre des Travaux publics (M. Fournier). Il a exprimé une idée qui m'a maintes fois frappé alors que je me promenais à l'arrière du Parlement et que je dirigeais mes regards vers la rivière Ottawa et les magnifiques montagnes de la Gatineau. Celui qui a permis à une allumière de s'installer sur l'autre rive, à la vue de tous ceux qui visitent le Parlement, et d'exhaler ces relents sulfureux qui parviennent jusqu'ici, a certainement manqué de prévoyance. J'espère que le ministre des Travaux publics et ceux qui ont charge de préparer les plans d'embellissement de la capitale verront à faire disparaître l'établissement qui offusque la vue en même temps qu'à éliminer ces odeurs de soufre.

J'approuve sans réserve tout ce qu'a dit ce soir le ministre des Travaux publics sur la nécessité de voir plus loin que les limites de la ville et de faire en sorte que les deux côtés de la rivière contribuent à la beauté du district. J'ai toujours été un fervent de l'urbanisme et j'ai fait ma part, de ce côté, à Toronto. On peut dire, je crois, à propos de tels projets, qu'ils coûtent d'autant plus cher qu'on met de temps à les réaliser. Voici ce que je dirai à ceux qui estiment que l'initiative dont nous avons à nous occuper comporte de fortes dépenses. Plus on attendra, plus les frais seront élevés. Par conséquent, puisqu'il faut des plans, commençons dès maintenant.

Je fais une réserve au sujet de ce projet de loi, et l'appui que je pourrai donner à l'idée générale d'une capitale nationale sera à l'honneur de la nation. J'attire spécialement l'attention des honorables députés sur elle, étant donné la note explicative que renferme le projet de loi, et dont voici la première phrase:

Le présent Bill tend à modifier la Loi de la Commission du district fédéral, 1927, pour permettre à la commission d'exercer plus facilement les fonctions qui lui incombent concernant l'aménagement du district de la capitale nationale en commémoration de la guerre.

Je tiens à préciser, à titre de membre de la Chambre, que les deux idées sont tout à fait distinctes. L'embellissement de la capitale nationale devrait constituer un projet distinct, sans qu'il soit question de monument national de guerre. Ce projet devrait être d'ordre national et n'avoir aucun rapport avec la guerre ni avec l'érection d'un monument. Le projet devrait être national, car étant une nation, nous avons droit à une capitale digne de la nation, abstraction faite des monuments aux